AAAEP
CENTRE NATIONAL
DES TESTS PSYCHOTECHNIQUES

PROGRAMME DE FORMATION

Formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Formation spécifique prévue par l'arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite. Formation dispensée par AAAEP, organisme enregistré auprès de la Délégation à la sécurité routière.

Durée : 9 heures (1 jour)	**Modalité :** à distance (FOAD)	**Public :** psychologues inscrits au RPPS	**Sanction :** attestation de suivi

Déroulé de la formation

Horaire	Séquence
7h45	Accueil des participants
8h00 – 8h30	Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation
8h30 – 9h30	Les principales données épidémiologiques en matière de sécurité routière, recensées par le dernier rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité routière (ONISR)
9h30 – 9h45	Les aspects psychologiques et comportementaux en matière de sécurité routière
9h45 – 10h45	Le cadre réglementaire et l'organisation administrative encadrant les examens psychotechniques
10h45 – 11h30	Les conditions de réalisation de l'examen
11h30 – 12h30	Le déroulement de l'entretien individuel
12h30 – 13h30	Pause déjeuner
13h30 – 15h30	Le choix des tests psychotechniques
15h30 – 16h30	Les écrits professionnels : avis consultatif et compte rendu de l'examen psychotechnique
16h45 – 17h30	Mise en situation — tour de table
17h30 – 18h00	Évaluation et synthèse

L'évaluation des acquis est réalisée en cours et en fin de formation (temps d'évaluation / mise en situation ci-dessus). Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : contactez le service formation (référent handicap) au 07 45 89 83 27 ou à formation@aaaep.fr.